

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un but – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



**RAPPORT D'ÉVALUATION EXTERNE DU
PROGRAMME DE MASTER DE DROIT PUBLIC
DE L'INSTITUT SUPERIEUR DE DROIT DE
DAKAR (ISDD)**

L'équipe d'évaluation :

- Pr. Mouhamadou Moustapha AIDARA, Président
- Pr. Mayacine DIAGNE, Membre
- M. Kasso DRAMÉ, Membre

Signature

Pour l'équipe, le Président

Septembre 2017

Table des matières

Introduction	3
1. Présentation de l'ISDD et du programme évalué.....	3
2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation.....	4
3. Description de la visite sur site	5
4. Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup.....	6
5. Points forts du programme	12
6. Points faibles du programme.....	13
7. Appréciations générales du programme.....	13
8. Recommandations à l'attention de l'Établissement	13
9. Recommandations à l'attention l'ANAQ	13
10. Proposition d'avis :.....	13

Introduction

Dans le cadre de la procédure d'évaluation des programmes de formation mise en vigueur par l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur du Sénégal (Anaq-Sup), l'Institut Supérieur de Droit de Dakar (ISDD) a présenté un rapport d'auto-évaluation de son programme de Master de droit public.

Conformément aux dispositions statutaires la régissant, l'Anaq-sup a constitué une équipe d'experts composée de :

- Mouhamadou Moustapha AIDARA, professeur à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, Président ;
- Mayacine DIAGNE, professeur à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, membre ;
- Kasso DRAMÉ, Juriste au Ministère de la Fonction publique, de la Rationalisation des Effectifs et du Renouveau du Service public, membre.

La mission de l'équipe consiste à visiter l'établissement, à s'entretenir avec tous ses membres, à vérifier les différents éléments contenus dans le document d'auto-évaluation.

Ce présent rapport est structuré en dix points tel qu'indiqué par le format de l'ANAQ-SUP sur les rapports d'évaluation externe.

1. Présentation de l'ISDD et du programme évalué

L'Institut Supérieur de Droit de Dakar (ISDD) est un établissement privé d'enseignement supérieur qui a ouvert, en 2014, un Master en droit public. Il s'agit d'un programme de formation et de recherche qui répond à la demande du public. Il vise à former des généralistes de bon niveau en droit public désireux de se présenter notamment aux concours de recrutement des agents de la fonction publique de l'Etat ou des Collectivités locales ou de poursuivre des recherches en vue de soutenir une thèse de doctorat.

Le programme prend en compte les aspects principaux du droit public et contient des cours relatifs à l'acquisition de méthodes de travail. Il fait intervenir à la fois des universitaires et des professionnels en vue de préparer l'étudiant au marché du travail.

Le Master se déroule sur quatre (04) semestres de trente 30 crédits chacun conformément au régime du système Licence-Master-Doctorat (LMD) en vigueur. Il est divisé en Unités d'Enseignement (UE) composés d'Éléments Constitutifs (EC).

Le Master 1 constitue un tronc commun. Ses deux semestres contiennent des enseignements comme la science et technique administrative, le droit international économique, les relations internationales, le droit administratif local, le droit public économique, ces enseignements devraient permettre de maîtriser aussi bien l'organisation et le fonctionnement des structures publiques que l'environnement du système international.

Le Master 2 comporte deux spécialités : Administration publique et les Relations internationales. Le programme approfondit l'essentiel des cours du droit public en fonction de

la spécialité choisie et contient des cours en commun permettant notamment d'acquérir des techniques de recherche ou d'enquête avec la rédaction et la soutenance d'un mémoire. Des propositions de stage sont faites aux étudiants. Le diplôme de Master a été délivré pour la première fois en 2016.

2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation

Le rapport d'auto-évaluation de l'ISDD est présenté selon les canons du référentiel d'auto-évaluation de l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur du Sénégal (Anaq-Sup). Les standards de qualité des six (06) champs d'évaluation sont renseignés, les points forts et faibles sont mentionnés et des avis sont formulés sur le niveau d'atteinte des qualités. Des éléments de preuve sont annexés au rapport.

Toutefois, l'équipe d'évaluateurs a relevé des incohérences et des insuffisances sur les plans formel, matériel et pédagogique.

Formellement, les évaluateurs ont constaté que la maquette du Master produite contient des lacunes sur :

- le titre des semestres,
- sur la dénomination de certaines matières,
- sur la répartition des volumes horaires et des crédits.

Le directeur de l'ISDD, responsable du programme et son équipe ont accepté les remarques et ont apporté les rectifications requises dans la nouvelle version de la maquette jointe à ce rapport.

Au plan matériel, il manque des éléments de preuve comme :

- les syllabus des cours,
- les Curriculum vitae des enseignants,
- les contrats de vacation,
- les suppléments au diplôme,
- les emplois du temps,
- les procès-verbaux des délibérations,
- la liste des enseignants affectés au programme.

Interpellés, les responsables du Master ont reconnu les insuffisances. Ils ont remis aux évaluateurs sur place une partie des documents demandés joints à ce rapport.

Au plan pédagogique, l'équipe d'évaluateurs a attiré l'attention sur le fait que l'offre de formation présentée souffre de deux insuffisances au moins. En effet, le droit de l'environnement de même que le droit de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire ne sont pas dispensés alors qu'ils sont importants et répondent à la vocation du Master. En revanche, le cours de droit public approfondi qui figure au semestre 2 du Master 1 ne présente en soi aucune pertinence.

L'équipe du Master a accueilli positivement les remarques. Elle répond que le cours de droit de l'environnement existe mais avait été omis dans la première version de la maquette et s'engage à modifier la maquette dans ce sens. Dans la nouvelle version remise, toutes les modifications suggérées ont été prises en compte et des rectificatifs opérés.

3. Description de la visite sur site

Il convient de décrire d'abord l'organisation et le déroulement de la visite du site de l'établissement (1) avant de dégager une appréciation générale (2).

3.1 Organisation et déroulement de la visite

La visite sur le site a été effectuée le mardi 11 juillet 2017 conformément à l'agenda de visite fourni par l'ANAQ-SUP.

L'équipe d'experts-évaluateurs est arrivée à l'Institut supérieur de Droit de Dakar (ISDD) à 8h 00mn. Elle a été accueillie par le Président de l'établissement et installée dans la salle des professeurs.

Le président de l'équipe a présenté les membres de l'équipe d'experts-évaluateurs, expliqué le but et l'objet de la visite et a décliné, par la suite, le planning. La journée d'évaluation externe s'est déroulée en trois étapes :

- Le programme a d'abord été présenté par le président de l'établissement en présence des responsables du comité de pilotage de l'auto-évaluation ;
- La présentation a été suivie d'un entretien avec les différentes composantes de l'ISDD selon l'ordre suivant : personnel d'enseignement et de Recherche, personnel administratif et technique et les étudiants inscrits au programme ;
- Les entretiens ont été suivis d'une visite des locaux : salles de cours, salle de travaux dirigés, salle de lecture, salle du Laboratoire CERAC, Salle informatique contenant la bibliothèque numérique, bureaux des services administratifs, pédagogiques et comptable, salle des professeurs, la terrasse avec cafétéria et cuisine pour les étudiants, les salles mutualisées avec un autre institut, les toilettes et le dispositif de sécurité.

3.2 Appréciation de la visite

La visite s'est déroulée dans de bonnes conditions. L'équipe d'évaluateurs a trouvé sur place un personnel accueillant, convivial et disponible. Il convient cependant de relever le peu d'effectif d'enseignants et d'étudiants présents. Le président de l'établissement a expliqué que les enseignants qui sont pour la plupart des vacataires n'étaient pas avertis de la visite et que la non habilitation du Master explique le déficit d'inscription. Le Master droit public n'enregistre, en effet, que deux (02) étudiants au titre de l'année universitaire 2016/2017.

Au titre des infrastructures, l'équipe d'experts relève des locaux spacieux, de nombreuses toilettes, des équipements adaptés, un dispositif de sécurité incendie, et un cadre de vie de qualité.

La visite s'est déroulée dans le temps prévu sans difficulté particulière.

4. Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup

Champ d'évaluation 1 : Objectifs et mise en œuvre du programme d'études
Standard 1.01 : <i>Le programme d'études est régulièrement dispensé</i>
<p>Le programme de formation a démarré en 2014 et se déroule régulièrement. Une première cohorte de quatre diplômés est issue de la formation. La sélection des étudiants, l'organisation des activités de la formation et la délivrance des attestations se font régulièrement.</p> <p>L'institut s'est doté d'un programme solide orienté vers la recherche en collaboration avec les Universités de Ziguinchor (Sénégal) et de Rouen (France).</p> <p>La liste des étudiants sélectionnés et des étudiants diplômés a été présentée comme élément de preuve mais l'équipe d'experts n'a pu vérifier l'existence d'accords formels avec les Universités citées.</p> <p>Appréciation globale sur le standard 1.01: Atteint</p>
Standard 1.02: <i>Le programme d'études et de formation vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'institution</i>
<p>Les objectifs visés par le programme d'études et de formation du Master sont déclinés. Il s'agit, d'une part, de former des diplômés aptes soit à se présenter aux concours de recrutement des cadres de la fonction publique de l'Etat et des Collectivités locales soit à travailler dans des organismes du secteur public ou privé, et, d'autre part, d'offrir aux titulaires du Master la possibilité de poursuivre des recherches en vue d'une soutenance de thèse de doctorat en droit public.</p> <p>Le contenu de la formation est en adéquation avec ces objectifs. Les cours sont variés et couvrent l'essentiel des matières du droit public et permettent d'acquérir les connaissances et savoir-faire ou aptitudes requises.</p> <p>Appréciation globale sur le Standard 1.02 : Atteint</p>
Standard 1.03 : <i>Le programme d'études s'efforce de maintenir des relations suivies avec le monde professionnel et socio-économique, dans le but de contribuer, selon ses moyens, à la réponse aux besoins du milieu et d'offrir des formations adaptées au milieu de travail.</i>
<p>L'Institut s'est doté d'une cellule de stage pour l'insertion socioprofessionnelle des étudiants que l'équipe d'experts a pu vérifier. Des magistrats de la Cour Suprême spécialisés dans le droit des marchés assurent des enseignements.</p> <p>Des accords de partenariat avec certaines structures du milieu professionnel facilitent l'obtention de stages pour les étudiants. L'administrateur général de l'Institut que l'équipe d'experts a</p>

rencontré assure la supervision des stages et dirige le comité de coordination de « mise en situation professionnelle des étudiants ». L'acte de nomination par le Président de l'Institut a été fourni comme élément de preuve.

D'autres éléments de preuve relatifs aux fiches techniques ont été également fournis sur place pour justifier l'interaction permanente développée au sein de l'Institut avec le monde professionnel et socio-économique.

Appréciation globale sur le **Standard 1.03 : Atteint**

Champ d'évaluation 2 : Organisation interne et gestion de la qualité

Standard 2.01 : *Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnelles sont déterminées et communiqués à toutes les personnes concernées.*

Un Comité scientifique du Master est mis en place. Il comprend six membres. Il est présidé par le Président de l'Institut qui est aussi le coordonnateur du Master. Mais il ne comprend aucun enseignant permanent de l'institut. Formellement, l'équipe d'experts n'a pu obtenir pour vérification les procès-verbaux de réunion au cours desquelles les décisions sont prises et communiquées.

Appréciation globale sur le **Standard 2.01** : Non Atteint

Standard 2.02 : *Le Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER) a pris une part active aux processus décisionnels menant à la mise en œuvre du programme*

L'équipe d'experts n'a pu rencontrer que deux enseignants en dehors du Président de l'institut. Un seul d'entre eux affirme avoir pris une part active aux processus décisionnels menant à la mise en œuvre du programme.

Le PER propose des unités d'enseignements à la Direction pour l'amélioration du programme. Il existe un processus qui permet aux étudiants d'exprimer leur opinion sur l'enseignement et les études, sous la forme de réclamation auprès du responsable pédagogique ou du président de l'établissement. Mais l'équipe d'experts n'a pu obtenir de preuve formelle des procès-verbaux des réunions indiquant les décisions prises à cet effet.

Appréciation globale sur le **Standard 2.02** : Non Atteint

Standard 2.03 : *Le programme d'études fait l'objet de mesures d'assurance qualité.*

L'institution utilise les résultats afin d'adapter périodiquement l'offre d'études

Un comité scientifique du Master droit public est mis en place mais le programme n'a pas encore fait l'objet d'une évaluation formelle par la Cellule Interne d'Assurance Qualité (CIAQ) de l'Institut.

Appréciation globale sur le **Standard 2.03** : Non Atteint

Champ d'évaluation 3 : Curriculum et méthodes didactiques
<p>Standard 3.01 : <i>Le programme d'études dispose de maquette structurée et de plans de cours correspondant à une mise en œuvre coordonnée du LMD dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal.</i></p>
<p>Le programme d'études dispose d'une maquette bien structurée. Les plans de cours correspondent tout à fait à une mise en œuvre coordonnée du régime LMD dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal. Cependant toutes les matières ne disposent pas encore de plans de cours et de syllabus. Les contenus des cours sont définis. La maquette du programme a été revue aussi bien sur la forme que sur le fond.</p> <p>Appréciation globale sur le Standard 3.01 : Atteint</p>
<p>Standard 3.02 : <i>Le programme d'études couvre les aspects principaux de la discipline. Il permet l'acquisition de méthodes de travail scientifiques, garantit l'intégration de connaissances scientifiques et se préoccupe de préparer l'étudiant au marché du travail et à la recherche. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.</i></p>
<p>Le programme d'études couvre les aspects principaux de la discipline.</p> <p>Le curricula comporte des stages crédités et font l'objet d'une entente contractuelle avec le partenaire. Les enseignements se font en présentiel. Des matières particulièrement innovantes sont introduites telles que le droit des TIC, les techniques d'enquête ou la recherche documentaire.</p> <p>Les enseignements sont évalués sous forme de contrôle continu et d'examen. La délibération se fait UE par UE. La compensation se fait uniquement à l'intérieur de l'UE conformément à l'esprit du décret. Mais l'Institut ne délivre pas de suppléments au diplôme. Après la visite, un supplément a été élaboré et remis à l'équipe d'évaluateur. Il est joint à ce rapport.</p> <p>Appréciation globale sur le Standard 3.02 : Atteint</p>
<p>Standard 3.03 : <i>Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont réglementées et publiées</i></p>
<p>L'attestation de réussite d'un niveau est soumise à la validation des deux semestres du niveau. Il existe des évaluations intermédiaires et des examens de fin d'année. L'attestation du diplôme de Master est délivrée après validation des quatre semestres composant le cycle. Les crédits d'UE sont capitalisables et transférables et la compensation n'est possible qu'au sein d'une même UE. Ces conditions sont bien publiées et connues.</p> <p>Appréciation globale sur le Standard 3.03 : <u>Atteint</u></p>

Standard 3.04 : *Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant. Au besoin, il n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la progression des étudiants.*

Le programme suit la progression des étudiants et établit des statistiques sur les résultats que l'équipe d'experts a pu vérifier. Un très faible effectif et un taux de réussite satisfaisant sont à relever.

Appréciation globale sur le **Standard 3.04** : Atteint

Champ d'évaluation 4 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)

Standard 4.01 : *L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique et qualifié scientifiquement*

Les enseignants qui assurent les cours inscrits au programme relèvent des Universités Gaston Berger de Saint Louis, Cheikh Anta Diop de Dakar, Assane Seck de Ziguinchor, de Rouen, de Toulon et de Toulouse ainsi que du milieu professionnel sénégalais. La procédure de sélection tient compte aussi bien des compétences didactiques que des qualifications scientifiques.

Seuls deux enseignants du programme sont permanents. Il n'existe pas de système d'évaluation approprié ni pour les enseignants ni pour l'enseignement.

Cependant, il existe un cadre de dialogue entre les étudiants et la Direction et les préoccupations de ces étudiants sont prises en compte.

Le corps enseignant est recruté par cooptation et sur dossier après entretien avec le Président de l'Institut. Il est constitué essentiellement de prestataires de services et d'enseignants de rang A et B parfaitement capables de satisfaire aux exigences du CAMES.

Appréciation globale sur le **Standard 4.01** : Atteint

Standard 4.02 : *La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, de recherche, d'expertise et d'administration des enseignants est définie*

La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, de recherche, d'expertise et d'administration des enseignants est bien définie dans la maquette.

Il n'existe pas de contrats d'engagement pour le PER. Cependant, les cahiers des charges et autres émargements permettent de voir clairement la répartition du temps de travail entre les activités d'enseignement, de prestations de services et d'administration. Le volet recherche n'est pas trop visible même si l'Institut dispose d'un laboratoire.

Le temps de travail effectivement consacré par le PER à l'enseignement et à la recherche correspond bien au temps prévu pour effectuer ces tâches.

Les horaires sont répartis. Le volume horaire présenté sur la maquette initiale a été reconsidéré.

Appréciation globale sur le **Standard 4.02** : Atteint

Standard 4.03 : *La mobilité du PER est possible. La mobilité du personnel d'enseignement et de recherche est réelle.*

Il n'existe que deux enseignants permanents. Le corps professoral est issu des Universités publiques du Sénégal (UCAD, UGB, Assane Seck de Ziguinchor), de la Cour Suprême, de la Cour des Comptes et du milieu socio-professionnel.

Appréciation globale sur le **Standard 4.03** : Atteint

Standard 4.04 : *Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant. Au besoin, il n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la progression des étudiants.*

Le programme suit attentivement la progression des étudiants. Les statistiques sur les taux de réussite sont établies. Mais les effectifs restent très modestes. Seuls quatre diplômes sont délivrés et la promotion actuelle ne compte que deux étudiants. Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant.

Appréciation globale sur le **Standard 4.04** : Atteint

Champ d'évaluation 5 : Étudiant(e)s

Standard 5.01 : *Les conditions d'admission dans le programme sont publiées.*

Les conditions et les procédures d'admission dans le programme d'études du master de droit public de l'ISDD sont conformes aux textes et sont publiées.

Les étudiants sont sélectionnés sur dossier et la liste des étudiants retenus est affichée au niveau des emplacements réservés à l'Institut.

Appréciation globale sur le **Standard 5.01** : Atteint

Standard 5.02 : *L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.*

La rubrique n'est pas prise en compte dans l'établissement. Les étudiants des deux promotions sont des hommes. Il n'a été enregistré la présence d'aucune femme au programme.

Appréciation globale sur le **Standard 5.02** : Non atteint

Standard 5.03 : *La mobilité des étudiant(e)s est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle interuniversitaire et interdisciplinaire des acquis*

<p>Les étudiants ont la possibilité d'échanger et de mener des recherches au sein d'autres Universités comme l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Mais une mesure spéciale interne doit être prise à cet effet. Appréciation globale sur le Standard 5.03 : Atteint</p>
<p>Standard 5.04 : <i>Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiant(e)s.</i></p>
<p>Un encadrement adéquat des étudiants est assuré par le responsable pédagogique. Les résultats d'évaluation relatifs à la qualité de l'encadrement sont pris en compte lors de l'adaptation des enseignements. Il existe un accueil et un suivi personnalisé des étudiants rendus effectifs par le faible taux d'étudiants inscrits en Master. Mais les encadrements ne sont pas encore évalués de façon formelle. Tous les services administratifs et techniques sont à la disposition des étudiants en cas de besoin.</p> <p>Appréciation globale sur le Standard 5.04 : Atteint</p>
<p>Standard 5.05 : <i>Le programme se préoccupe de l'insertion des étudiant(e)s dans le milieu du travail</i></p>
<p>Le programme dispose d'une cellule de stage pour nouer un contact avec le milieu professionnel orienté surtout vers les entreprises privées. Cette cellule facilite l'insertion des diplômés du Master dans le milieu du travail.</p> <p>Parmi les diplômés de l'ISSD on compte un doctorant recruté dans la fonction publique qui est en service de même qu'un douanier et un Commissaire de police.</p> <p>Les trois diplômés de la première promotion sont des fonctionnaires mais l'équipe d'experts n'a pu les rencontrer pour vérifier le suivi effectué par l'Institut.</p> <p>Appréciation globale sur le Standard 5.05 : Atteint</p>

<p>Champ d'évaluation 6 : Dotation en équipements et en locaux</p>
<p>Standard 6.01 : <i>Le programme d'études dispose d'infrastructures et d'équipements permettant réalisation de ses objectifs de formation à court et à long terme.</i></p>
<p>Le programme d'études dispose d'équipements et d'infrastructures adaptés. L'équipe d'experts a pu visiter les salles de cours, la salle du laboratoire, la bibliothèque numérique fonctionnelle et accessible aux étudiants, une salle de lecture, une salle informatique, des vidéos projecteurs, des espaces sociaux, des bureaux, des espaces d'études, des salles de repos pour les techniciennes de surface. L'Institut dispose d'un wifi fonctionnel, de nombreuses toilettes et des dispositifs de sécurité.</p> <p>Appréciation globale sur le Standard 6.01 : Atteint</p>

5. Points forts du programme

- Le contenu de la formation est en adéquation avec ces objectifs. Les cours sont variés et couvrent l'essentiel des matières du droit public et permettent d'acquérir les connaissances et savoir-faire ou aptitudes requises ;
- Le programme d'études dispose d'une maquette bien structurée. Les plans de cours correspondent tout à fait à une mise en œuvre coordonnée du régime LMD dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal ;
- Le programme d'études couvre les aspects principaux de la discipline.
- Le curricula comporte des stages crédités et font l'objet d'une entente contractuelle avec le partenaire;
- Des matières particulièrement innovantes sont introduites telles que le droit des TIC, les techniques d'enquête ou la recherche documentaire;
- Des enseignants de rang A et B spécialistes de droit public relevant des Universités publiques assurent les cours ;
- Des praticiens du droit interviennent ;
- Les salles de cours sont aérées, ventilées, avec des outils de dernière génération (vidéos projecteurs, les tables à la mode...);
- Une cellule de stage opérationnelle ;
- Un laboratoire de recherche bien équipé avec des chercheurs ;
- Un respect de la réglementation en vigueur en matière d'admission dans les parcours de Licence et de Master ;
- L'offre de formation est cohérente avec les termes de l'habilitation provisoires du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- Des locaux administratifs et pédagogiques propres, spacieux, et bien équipés en mobilier, en ordinateurs et en vidéoprojecteurs ;
- L'existence d'une bibliothèque numérique fonctionnelle et accessible aux étudiants ;
- Un réseau internet et un site web fonctionnels
- La propreté de l'environnement et des locaux.

6. Points faibles du programme

- Un conseil pédagogique presque inexistant ;
- Le manque d'enseignants permanents ;
- L'école ne dispose que d'un seul professeur de rang A ;
- Le nombre très faible d'étudiants inscrits au programme ;

7. Appréciations générales du programme

De manière générale, le programme possède des points forts et a satisfait à l'essentiel des standards du référentiel. Cependant, quelques faiblesses ont été notées au niveau de l'organisation administrative et pédagogique. Des améliorations sont requises.

8. Recommandations à l'attention de l'Établissement

- Réunir régulièrement le conseil pédagogique en vue d'adapter le contenu des cours au programme d'études ;
- Nouer des accords de partenariat formels avec les institutions d'enseignement supérieur nationales et s'affilier aux structures de documentation de ces institutions ;
- Réaliser l'auto-évaluation des programmes de formation conformément aux référentiels de l'ANAQ-SUP ;
- Systématiser la production de syllabus par les enseignants (avec signature des auteurs et l'approbation de la Direction de l'établissement) ;
- Recruter des enseignants permanents ;
- Soigner la maquette en rendant l'offre de formation plus cohérente et plus lisible ;
- Renforcer le personnel administratif ;
- Faciliter l'accès des étudiants à la documentation, surtout aux ouvrages et manuels à jours ;
- Faire intervenir des professeurs de rang A ;

9. Recommandations à l'attention l'ANAQ

- Communiquer le planning à l'EPES à l'avance ;
- Contribuer à la formation des responsables de la cellule interne d'assurance qualité pour l'auto-évaluation des programmes d'études ;
- Veiller à la qualité des rapports d'auto-évaluation.

10. Proposition d'avis :

Accréditation